

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

Séance du Mardi 26 octobre 2021 à 19h15 à la Mairie de Saint Sulpice de Cognac

Présents :

Liste conduite par MEUNIER Jean-Luc : Mesdames THORAVAL Colette, MERCIER Gwendoline, VRIGNON Dorine, GROLLIER Nathalie et TERRASSIER Sabrina.

Messieurs FORTIN Christophe, TULLY Olivier, DEL NERO Didier, MIRA Stéphane, DAUD Nicolas et MEUNIER Jean-Luc.

Liste conduite par SOUCHAUD Dominique : Monsieur PAUL Philippe et Madame BATAILLE Carole.

Liste conduite par AUDEBERT Patrick : Monsieur AUDEBERT Patrick.

Absent(s) non excusé : 0

Absent(s) excusé(s) : 1 Madame CAMIN Florence

Pouvoir(s) donné(s) : Madame CAMIN Florence a donné son pouvoir de représentation à Monsieur MEUNIER Jean Luc.

Le nombre des membres présents est de 14. 1 membre est représenté par un pouvoir pour cette séance du Conseil Municipal du mardi 26 octobre 2021. Le nombre de votants est de 15.

Date de convocation : 22 octobre 2021

Séance du Conseil Municipal du mardi 26 octobre 2021 à 19h15		
Nombre des membres 15		Nombre de votants
Présents : 14	Représenté (Pouvoir) : 1	15

Secrétaire de séance : M. DEL NERO Didier a été désigné secrétaire de séance.

1. Intervention de Madame LANDAIS sur le projet COLIBRI

Madame LANDAIS de la société PROX6NOV en charge du projet COLIBRI a présenté, au conseil municipal, les principes de fonctionnement de la station fixe de télémédecine et de la station itinérante.

Il a été précisé que la mise en exploitation de ce nouveau service implique la mise en place, par la commune, d'un opérateur ou d'une opératrice.

A cet effet Monsieur le Maire a indiqué que l'étude afin de pouvoir cette fonction était initiée.

La mise en exploitation de ce projet sera menée à titre expérimental jusqu'à la fin de l'année 2022.

Des réunions de suivi de projet se tiendront régulièrement avec un premier bilan d'étape avant l'été 2022.

Dès que ce service sera opérationnel, une large communication sera réalisée auprès de la commune de Saint Sulpice et des communes voisines.

Pas de vote sur ce point

2. Approbation du compte rendu de la séance du Lundi 18 octobre 2021

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du Lundi 18 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Lundi 18 octobre 2021.

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

3. Approbation des rapports n°29, 30, 31, 32 et 33 de la CLECT du 29 juin 2021 – Avis sur les Rapports de la CLECT

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant modification de la décision institutive de Grand Cognac ;

Vu les rapports n° 29, 30, 31, 32 et 33 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 29 juin 2021.

Considérant ce qui suit :

Conformément au code général des impôts, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) remet, dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT. Il est également soumis à l'organe délibérant de l'EPCI.

Dans un second temps et après approbation, l'organe délibérant statue sur la révision des attributions de compensation des communes concernées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

La CLECT a approuvé à l'unanimité, lors de la séance du 29 juin 2021 les rapports d'évaluation suivants :

- Rapport n°29 : actualisation du transfert de charges – ALSH Cognac,
- Rapport n°30 : actualisation du transfert de charges – ALSH Châteaubernard,
- Rapport n°31 : transfert de la porte Saint-Jacques à Cognac,
- Rapport n°32 : complexe sportif à Jarnac- transfert de charges d'entretien,
- Rapport n°33 : aménagement d'un terrain paysager à vocation touristique à Cognac, transfert de charges d'entretien.

Ces derniers sont joints en annexe à la présente délibération.

Le Maire propose à l'assemblée :

D'APPROUVER les rapports n°29, 30, 31 ,32 et 33 de la CLECT du 29 juin 2021 relatifs aux différents transferts nommés ci-dessus.

DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les rapports de la CLECT du 29 juin 2021 (rapports 29, 30, 31, 32 et 33) et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote pour : 15 Vote contre : 0 Abstentions : 0

4. Nomination coordonnateurs communaux du recensement 2022

Organisation recensement de la population : coordonnateur principal à nommer lors du dernier trimestre 2021.

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du prochain recensement de la population de notre commune qui se déroulera en janvier et février prochain (début de la campagne au 20 janvier 2022), nous devons nommer au moins un coordonnateur communal qui sera formé par les agents de l'INSEE lors du dernier trimestre 2021 (formation prévue le 19 novembre 2021). Ce dernier sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de nommer au moins un coordonnateur communal et un suppléant, à savoir :

- Coordonnateur principal : Monsieur DEL NERO Didier (Adjoint au Maire de Saint Sulpice de Cognac)

- Coordonnateur suppléant : Monsieur MEUNIER Jean Luc (Maire de Saint Sulpice de Cognac)

Dans le cadre du prochain recensement de la population de notre commune qui se déroulera en janvier et février 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer coordonnateur communal :

- Coordonnateur principal : Monsieur DEL NERO Didier (Adjoint au Maire de Saint Sulpice de Cognac)
- Coordonnateur suppléant : Monsieur MEUNIER Jean Luc (Maire de Saint Sulpice de Cognac)

Votes pour : 15 Abstentions : 0 Votes contre : 0

5. Questions diverses.

5.1 Déploiement de fibre

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la réunion qu'il a tenue avec Charente Numérique et son sous-traitant Axiome dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune.

Il précise que Charente Numérique utilise les poteaux existants sauf lorsque le poteau a déjà un taux de charge qui ne permet plus de supporter un câble supplémentaire. Ces situations sont relativement exceptionnelles puisqu'elles concernent l'ajout de seulement 22 poteaux sur l'ensemble de la commune. Ces poteaux sont positionnés à proximité immédiate de poteaux existants.

Monsieur le Maire précise que sans l'ajout de ces poteaux supplémentaires les habitations situées en aval ne pourraient pas bénéficier de la fibre.

En termes de calendrier, la fin du déploiement est prévue courant du 2^{ème} trimestre 2022.

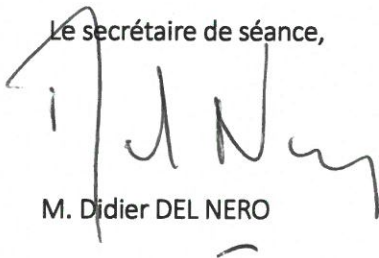
5.1 Commissions communales

Monsieur le Maire présente les dates des premières réunions des commissions communales.

Fait et délibéré, le 26 octobre 2021 et ont signé au registre tous les membres présents.

Fin de séance à 21h05

Le secrétaire de séance,



M. Didier DEL NERO

Le Maire,



M. Jean Luc MEUNIER